

Compte rendu de séance

Séance du 14 Octobre 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation
07/10/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :

L'an 2016, le 14 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : Mme LEGRAND Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. RAPINEL Stéphane

Objet(s) des délibérations

2016 -053 - Acquisition vitrine extérieure et panneau affichage
2016 -054 - Devis changement menuiseries école
2016 -055 - Travaux garderie : Avenant en moins LOT N° 7- Entreprise BREL
2016 -056 - Modification de la durée de travail d'un agent communal
2016 -057 - Contrat assurance groupe
2016 -058 - Tarifs assainissement 2017
2016 -059 - Travaux aménagement du bourg - Avenant Lot N°3 - Espaces verts
2016 -060 - Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols
2016 -061 - ACQUISITION GRILLAGE POUR COUR MATERNELLE

2016 -053 - Acquisition vitrine extérieure et panneau affichage

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents devis pour l'acquisition d'une vitrine extérieure et d'un panneau d'affichage pour la mairie
Après délibération, le conseil municipal accepte le devis le moins disant à savoir celui de chez LEADER Collectivité pour un montant de 1905.26€HT

2016 -054 - Devis changement menuiseries école

Monsieur le Maire présente différents devis pour le remplacement de trois fenêtres à l'école publique.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres en PVC
- D'accepter le devis le moins disant à savoir, celui de l'entreprise SARL PLIHON de

Mézières sur Couesnon pour un montant de 2882.88€HT, comprenant la dépose et la repose des nouvelles fenêtres, l'étanchéité et le calfeutrement (Reprise de plâtre ou collage de BA13 sur les ébrasements).

2016 -055 - Travaux garderie : Avenant en moins LOT N° 7- Entreprise BREL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise BREL, titulaire du lot N°7 "Faux plafonds".

Il y a une moins-value pour la suppression de coffre (-1120€) et une plus-value pour réalisation de retombée de plafond (+90€) et pour une surface complémentaire de plafond en lieu et place des coffres (+338€), soit au total une moins-value de 694€

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BREL d'un montant de -694€HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2016 -056 - Modification de la durée de travail d'un agent communal

Vu l'augmentation des heures d'entretien des locaux à l'école, due à la mise en place des 4,5 jours par semaine, le conseil municipal décide :

- d'augmenter les heures du poste d'adjoint Technique 2ème classe basé sur 16/35ème à 20/35ème.
- de saisir le comité technique paritaire du CDG 35
- de prévoir le changement d'horaire au 1er janvier 2017.

2016 -057 - Contrat assurance groupe

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les différents taux pour l'assurance groupe couvrant les absences du personnel communal.

Après étude, le moins disant est l'assurance groupe que propose le Centre de gestion d'Ille et Vilaine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux,

DECIDE

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

- Contrat CNRACL :

Risques garantis : Décès + Accident du travail + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes. Taux : 5.70%

- Contrat IRCANTEC :

Risques garantis : Accident du travail + Maladie grave + Maternité + Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes. Taux : 1.10%

- Frais de gestion : 0.30% de la base de cotisation pour les agents CNRACL et 0.06% pour les agents IRCANTEC;

Article 2 : la commune autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

2016 -058 - Tarifs assainissement 2017

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs assainissement pour l'année 2017

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir pour 2017, les tarifs appliqués en 2016, à savoir :

1. Part fixe : 20€
2. Part forfaitaire : 1.65€/par m³
3. Branchement au réseau d'assainissement collectif : 1000€

2016 -059 - Travaux aménagement du bourg - Avenant Lot N°3 - Espaces verts

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise LAMBERT PAYSAGE, pour des changements au niveau du lot "espaces verts" :

Travaux en moins-value :

- 40 m² de préparation de sol et de pose de toile biodégradable, ainsi que la fourniture de 100 plantations : -756€

Travaux en plus-value :

- 780 m² de préparation de sol, 225m² de pose de toile, fourniture de 85 arbustes et 555m² d'engazonnement : +1953€

Soit une plus-value globale de 1197€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2016 -060 - Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols

A partir du 1er janvier 2017, les autorisations du droit des sols (ADS), rattachées à une carte communale ne seront plus instruites par les services de l'état.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, de signer une convention avec le SCOT du pays de Fougères pour l'instruction des demandes

d'urbanisme.

Le coût de cette prestation est la suivante :

PC simple	65,00€
PC complexe : ERP, ABF	78,00€
DP	45.50€
PA	97.50€
PD	26,00€
Cub	52,00€
AT	22.75€

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SCOT du Pays de Fougères.

2016 -061 - ACQUISITION GRILLAGE POUR COUR MATERNELLE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande des parents d'élèves de la classe maternelle, concernant la sécurité au niveau de la cour maternelle. Certains parents demandent à ce que le pourtour de la cour soit sécurisé par la pose d'un grillage. Il fait part au conseil municipal d'un devis de l'entreprise PRIOUL METAL SERVICES, pour la fourniture de grillage : 2347.23€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis

Questions diverses

Taxe aménagement : Lire la feuille explicative et délibérer lors de la prochaine séance

Sécurité :

- Route de bazouges : Voir avec le département, un aménagement avec un dévoiement de la voie et mise en place d'une circulation prioritaire.
- Route de Feins : Idem
- Garderie : Demander à l'agent de se positionner plus près du carrefour. Voir pour l'installation d'un panneau lumineux

Projet éolien sur la commune : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été démarché par la société QUADRAN, pour un projet d'implantation de 4 éoliennes sur le secteur entre le "Bois Etienne" et "la Dodelinière" à ST REMY DU PLAIN

Il demande au conseil municipal leur position vis à vis de ce projet. Après réflexion, les membres du conseil municipal se prononce :

- POUR : 7
- CONTRE : 2
- ABSTENTIONS : 5

Pour information : Dans le cadre du contrat d'entretien avec le SDE , les points lumineux du lotissement "des bruyères" et du lotissement du "Clos joli" vont être changés.

Site internet : réunion commission communication, le jeudi 27 octobre à 19H00

Dates à retenir en 2017 : Elections présidentielles (23 avril et 7 mai) ; Elections législatives (11 et 18 juin).

Prochaine réunion de conseil, le jeudi 10 novembre à 20H00.

Séance levée à: 23:15

*En mairie, le 21/10/2016
Le Maire
Yves LERAY*